

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023178

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/11/2023

Objet : CONVENTION DE ISE A DISPOSITION DE BIENS IMMEUBLES A L USAGE DE LA COMMUNE DE SAINT JORY

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 28/11/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-178 Convention mise disposition biens immeubles usage commune St Jory.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2023-178.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20231120-2023178-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/11/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du vingt novembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 novembre 2023.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Convention de mise à disposition de biens immeubles à l'usage de la commune de Saint-Jory

Vu le code général des collectivités territoriales;

Suite à la mise en service du nouveau centre de secours sur la parcelle AD 207, sise rue du 19 mars 1962, la commune de Saint-Jory souhaite utiliser les bâtiments occupés précédemment par les sapeurs-pompiers sur les parcelles AI 231 d'une superficie de 137 m² (propriété du SDIS) et AI 230 d'une superficie de 798 m² (propriété de la commune de Saint-Jory) afin de permettre l'installation de nouveaux services communaux.

Concernant la parcelle AI 230, un courrier en date du 28 juillet 2023 a été adressé à la commune de Saint-Jory par le SDIS, ayant pour objet la fin de la convention de mise à disposition des biens immeubles à usage de centre de secours datée de 1988.

L'objet de la convention est la mise à la disposition par le SDIS à la commune de Saint-Jory de l'ensemble des biens immeubles de la parcelle de terrain cadastrée AI 231 d'une superficie de 137 m².

Le SDIS met à disposition des locaux comprenant un local alerte, un local transmission radio, un TGBT, un vestiaire femmes avec douches, un sanitaire femmes, un sanitaire personnes à mobilité réduite (PMR), un local technique, une salle de réunion avec un espace cuisine, le tout d'une superficie utile de 116 m².

La mise à disposition des locaux sera réalisée à titre gratuit. Elle cessera le jour de la signature de l'acte définitif de cession du terrain à la commune de Saint-Jory.

28 NOV. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Monsieur Aurélien STRASBACH,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



28 NOV. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.